

Arrêté ministériel n° 2007-585 du 9 novembre 2007 modifiant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	9 novembre 2007
Publication	<u>Journal de Monaco du 16 novembre 2007</u> ^[1 p.3]
Thématique	Professions et actes médicaux

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2007/11-09-2007-585@2007.11.17>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996 approuvant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, modifié ;

Article 1er

Voir l'article 4 bis et la deuxième partie de l'annexe de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 16 novembre 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7834>